



COMMUNE DE TREIGNAC (Corrèze)



ARRETE DU MAIRE

Circulation

Avenue Léon Vacher

AT130-2026

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande en date du 3 septembre 2026, de Fluxprotect,

Vu l'avis favorable du Département en date du 4 septembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation avenue Léon Vacher, du lundi 7 jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 afin de permettre la pose de deux feux récompense et des déracinements d'arbres en bord de RD 940.

ARRETE

Article 1 : La chaussée risque d'être empiétée avenue Léon Vacher, du lundi 7 jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 afin de permettre la pose de deux feux récompense et des déracinements d'arbres en bord de RD 940.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place et seront retirés par les agents techniques.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac et Monsieur l'adjutant-chef sont chargés pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 4 septembre 2026

Le Maire,

Alexia LEGRAIN

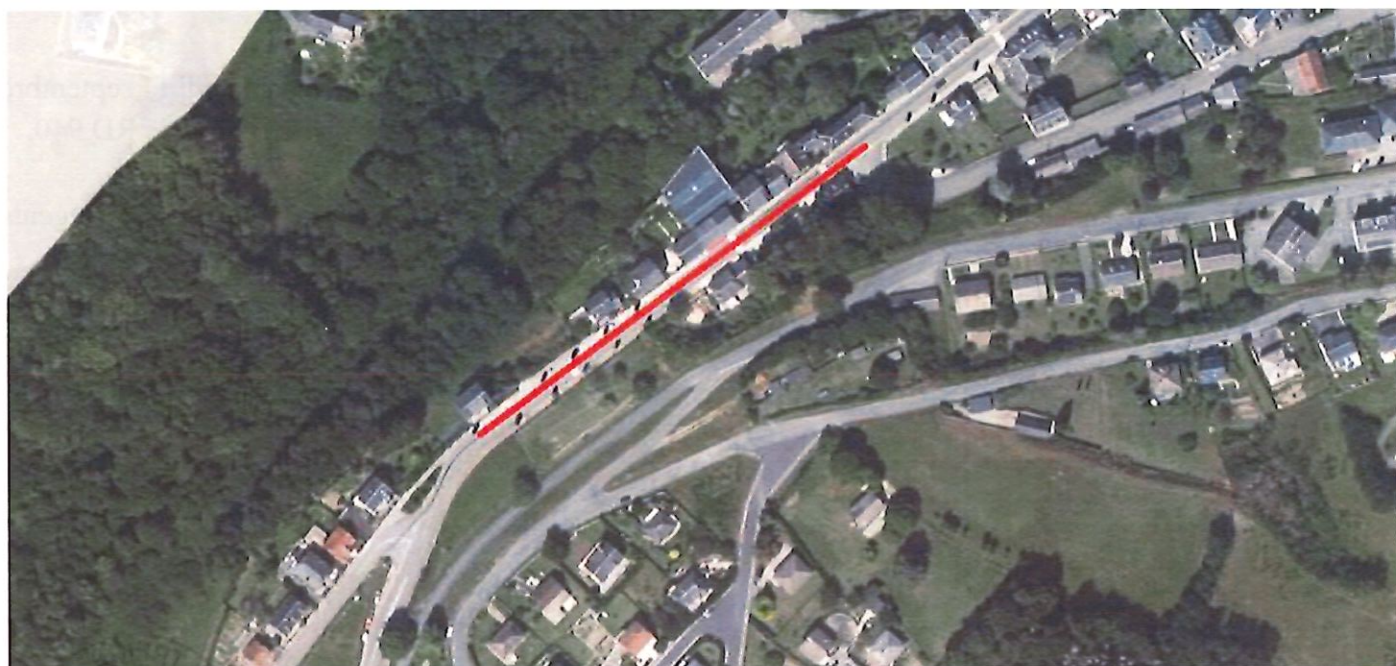


CIRCULATION

AVENUE LEON VACHER

Pose de deux feux récompense et des déracinements d'arbres en bord de
RD 940

**Du lundi 7 au vendredi 11
septembre 2026**



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT130-2026

